



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et Mlle KOENDERS

Convocation envoyée le 10 novembre 2011

Publié le 18 novembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Michel FORQUET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAUPIS	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Nicolas BOURNY	M. François DESEILLE pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Jean-Philippe SCHMITT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Gilles TRAHARD	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Délégation de gestion des aides à la pierre pour le logement : approbation de l'avenant n° 2 pour l'année 2011

Dans le cadre de la convention-cadre 2010-2015 relative à la délégation de gestion des aides à la pierre pour le logement établie entre le Grand Dijon et l'Etat, ce dernier avait souhaité que figure le projet de reconstruction du CHRS Sadi Carnot dont il avait décidé l'engagement au titre du plan national d'humanisation des centres d'hébergement d'urgence. Il avait été précisé que cette opération bénéficierait de financements d'Etat spécifiques.

L'association ADEFO, gestionnaire de l'établissement, s'est, en accord avec l'Etat, rapprochée de VILLEO qui assurera la maîtrise d'ouvrage de la construction du nouveau CHRS de 40 chambres sur un foncier, situé à proximité de l'actuel emplacement et appartenant à la Ville de DIJON.

Une telle opération permettra de mettre aux normes cet équipement pour offrir un meilleur service aux publics concernés.

La dotation exceptionnelle de l'État, telle que retenue au niveau ministériel et imputée sur le programme 135 « Développement et amélioration de l'offre de logement » du MEDDTL, s'élève à 987 767 euros au titre d'un financement relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAi).

Son attribution par l'Etat nécessite l'établissement d'un avenant à la Délégation 2011 du Grand Dijon afin de lui confier l'autorisation d'engagement nécessaire au financement de l'opération de construction du nouvel établissement. Les droits à engagement correspondants, mis à disposition du Grand Dijon par l'Etat, seront réservés exclusivement au financement du CHRS Sadi Carnot. Ces crédits devront être engagés en 2011.

Ainsi, l'enveloppe 2011 de droits à engagements pour le logement à loyer modéré déléguée par l'Etat au Grand Dijon est portée à 2 745 267 euros.

Il est précisé, ainsi que le mentionne cet avenant, que le Grand Dijon, au titre du volet « Foyers d'hébergement, résidences sociales ou maisons-relais » du programme local de l'Habitat (PLH), s'engage à co-financer cette opération à hauteur de 400 000 euros et à mobiliser sa garantie financière sur les emprunts correspondants.

Il est rappelé par ailleurs, qu'à l'appui de la convention-cadre 2010-2015, signée le 07 mai 2010 entre LOGILIA et le Grand Dijon, LOGILIA s'est engagé, pour répondre aux contraintes de financement de ce type de réalisation et de manière dérogatoire à son droit commun, à mobiliser un prêt bonifié d'un montant de 700 000 euros sur une durée 40 ans au taux de 1%..

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°2 à la Délégation 2011 de gestion des aides à la pierre pour le logement du Grand Dijon, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur l'attribution d'une dotation exceptionnelle correspondant au projet de reconstruction du CRHS Sadi Carnot ;
- **de dire** que les crédits de paiement, délégués par l'Etat au titre de cet avenant, seront inscrits en recettes et en dépenses dans le budget communautaire pour les exercices successifs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.

**Avenant n°2 pour l'année 2011
à la convention 2010-2015
de Délégation de gestion des aides à la pierre
pour le logement**

Entre :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, représentée par
Monsieur François REBSAMEN, Président,
ci-après dénommée le Grand Dijon ou le délégataire,

et

L'État, représenté par Madame Anne BOQUET, Préfète de la Région Bourgogne,
Préfète du Département de la Côte d'Or,

Vu la convention-cadre initiale signée le 18 août 2010, entre le Grand Dijon et l'État,
relative à la délégation de gestion 2010-2015 des aides à la pierre pour le logement et
notamment son article I-2-3 ;

Vu la répartition en Comité Administratif Régional (CAR) des enveloppes 2011 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 avril 2011 approuvant les
dispositions de l'avenant n°1 à la convention-cadre 2010-2015 de délégation de gestion
des aides à la pierre pour l'année 2011 .

Vu l'avenant n°1 à la convention-cadre initiale du 18 août 2010 relatif à l'année 2011
signé le 2 août 2011,

Vu la délégation ministérielle de crédits exceptionnelle pour l'hébergement en date du 3
novembre 2011.

o o o o

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Le CHRS Sadi Carnot est le plus important centre du département avec 30 places d'urgence et 10 de stabilisation.

La gestion est assurée par l'association ADEFO, bénéficiaire à ce titre d'une subvention de fonctionnement de l'Etat.

Au vu de l'état de vétusté du bâti existant, l'association ADEFO, en accord avec l'Etat, s'est rapprochée de VILLEO pour la réalisation d'une opération de démolition-reconstruction.

Cette opération permettra de mettre aux normes cet équipement pour offrir un meilleur service aux publics concernés.

VILLEO a donné son accord pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction du nouveau CHRS de 40 chambres sur un foncier, situé à proximité de l'emplacement de l'actuel établissement, rue Sadi Carnot à Dijon, appartenant à la ville de DIJON.

Conscient des enjeux liés à cet équipement, l'Etat, avec l'appui des collectivités locales et de leurs partenaires, s'est engagé à financer ce projet au titre des aides à la pierre par le biais du prêt locatif aidé d'intégration (PLAi).

A – OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le caractère exceptionnel de ce projet lui a permis d'être retenu au niveau ministériel sur une enveloppe de financement spécifique.

Cette dotation exceptionnelle, hors programme annuel de droit commun délégué, nécessite toutefois la rédaction d'un avenant à la convention-cadre du délégataire Grand Dijon afin de lui confier, au titre de l'exercice 2011, les autorisations d'engagements de l'Etat nécessaires à la réalisation de l'opération de construction du nouvel établissement.

B - MODALITÉS FINANCIÈRES :

B.1 : Moyens mis à la disposition du délégataire par l'État

Cette dotation exceptionnelle de l'État liée à l'opération de démolition-reconstruction du CHRS Sadi Carnot s'élève à 987 767 euros.

Ce montant est imputé sur le programme 135 « Développement et amélioration de l'offre de logement » du MEDDTL au titre de l'année 2011.

Les droits à engagement correspondants, mis à disposition du Grand Dijon par l'Etat, seront réservés exclusivement au financement de l'opération du CHRS Sadi Carnot. Ces crédits devront être engagés en 2011.

Ainsi, l'enveloppe 2011 de droits à engagements pour le logement à loyer modéré déléguée par l'Etat au Grand Dijon est portée à 2 745 267 euros.

B.2 : Interventions propres du délégataire

Le Grand Dijon participera sur ses fonds propres, au titre du volet « Foyers d'hébergement, résidences sociales ou maisons-relais » du programme local de l'Habitat (PLH), **à la réalisation de l'opération de reconstruction du CHRS Sadi Carnot à hauteur de 400 000 euros**, soit 10 000 euros par chambre.

Il est précisé également que la Communauté d'agglomération mobilisera, dans le cadre de son intérêt communautaire, la garantie financière à 100 % sur les prêts mis en place.

Il est rappelé par ailleurs, qu'au titre de la convention-cadre 2010-2015, signée le 07 mai 2010 entre LOGILIA et le Grand Dijon, LOGILIA s'est engagé, pour répondre aux contraintes de financement de ce type de réalisation et de manière dérogatoire à son droit commun, à mobiliser un prêt bonifié d'un montant de 700 000 euros sur une durée 40 ans au taux de 1%.

Fait à Dijon, le

La Préfète de la Région Bourgogne,
Préfète de la Côte d'Or,

Le Président de la Communauté de
l'agglomération dijonnaise,

Anne BOQUET

François REBSAMEN

Visa CFD du